

FICHE D'INSCRIPTION À LA RANDONNÉE ÉQUESTRE DU DIMANCHE 16 AVRIL 2023 À ESCALANS

CAVALIER

NOM : PRÉNOM :

TÉL : MAIL :

ADRESSE :

Personne à contacter en cas d'accident :

NOM : TÉL. :

POUR LES CAVALIERS MINEURS (accompagnés par un cavalier majeur + port d'un casque aux normes obligatoire)

NOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL :

TÉL :

N° DE LICENCE FFE :

OU NOM DE L'ASSUREUR : CONTRAT N° :

CHEVAL

NOM : N° SIRE :

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

◆ Les chevaux doivent :

- Être accompagnés de leur livret signalétique ou de leur carte d'identification comportant le n° SIRE.
- Provenir d'une exploitation indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse et ne présenter aucun signe clinique de maladie.
- Être vaccinés contre la grippe équine.

◆ Les chiens ne sont pas autorisés à suivre le rallye et doivent être tenus en laisse pendant la manifestation.

◆ Assurance : Tous les participants devront être assurés pour leur responsabilité civile et celle de leurs équidés ainsi que pour les dégâts qu'ils pourraient occasionnés.

◆ Obligations : Vous ne devrez ni sortir du parcours balisé, ni traverser des cultures ou des plantations. Vous devrez respecter les autres utilisateurs de l'espace naturel, réduire votre allure et être courtois.

◆ Droit à l'image : Toutes photos ou vidéos prises au cours du rallye pourront être utilisées par l'organisateur et ne pourront faire l'objet d'aucune demande d'indemnisation.

◆ Attribution de responsabilité : Tout vol, destruction volontaire ou accidentelle ne pourront être imputés aux organisateurs.

◆ Le participant déclare dégager de toute responsabilité les organisateurs pour tout accident dont lui ou son cheval pourrait être victime au cours de cette manifestation. Toute attitude s'avérant dangereuse pour les autres participants et, d'une manière générale, tout comportement pouvant nuire au bon déroulement de la randonnée équestre, entraînera l'exclusion de l'auteur sans responsabilité d'indemnisation de la part de l'organisateur.

A : Le :

Signature :